Activités présidentielles

Le ministre chinois des Affaires étrangères reçu par Ali Bongo Ondimba

SM

Libreville/Gabon

En visite hier dans notre pays, le chef de la diplomatie chinoise, Wang Yi, a réaffirmé la détermination de son pays d'accompagner le Gabon dans son développement, en appuyant la diversification de son économie à travers le Plan stratégique Gabon émergent.

LE chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, a reçu, hier, en audience, à la présidence de la République, le ministre chinois des Affaires étrangères, Wang Yi, qui était à la tête d'une importante délégation. Cette rencontre s'inscrit dans le cadre du renforcement du nouveau partenariat global institué par les chefs d'État gabonais et chinois, au cours de la visite qu'avait effectuée, en décembre 2016, le numéro un gabonais en Chine. Un partenariat basé sur renforcement des relations bilatérales entre les deux pays dans les domaine politique, économique et reposant sur la convergence de vues des dirigeants des deux Nations sur un certain nombre de questions d'intérêt majeur.

Il s'est donc agi pour le président de la République et son hôte de revisiter cette alliance, qui offre également un nouveau cadre de développement des relations économiques et commerciales.

Rappelons que lors du séjour qu'il avait effectué en Chine au lendemain de sa réélection à la tête du pays, Ali Bongo Ondimba avait fixé avec son homologue Xi Jinping le cap du partenariat Chine-Gabon pour l'avenir. A cette occasion, le chef de l'État gabonais avait exposé à son hôte un ensemble des projets qu'il entend voir se matérialiser à brève échéance. Notamment la construction d'une zone industrielle speciale destinée aux entreprises chinoises. le tout soustendu par le renforcement de la coopération sino-gabonaise dans les domaines de la banque, la finance, la sécurité, la défense, la culture, l'éducation et le tourisme. Ce d'autant que, notre pays jouit d'avantages comparatifs non négligeables liés, entre autres, à sa situation géographique. Ce qui pourrait davantage faciliter l'installation des investisseurs chinois sur la façade atlan-



Poignée de main entre le chef de l'Etat et son hôte.



Le ministre chinois des Affaires étrangères, Wang Yi, au terme de son entretien avec le président de la République.

son pays souhaite apporter son expertise dans l'exploitation et la transformation poussée des ressources naturelles, afin de leur donner une valeur ajoutée et créer ainsi des emplois et augmenter les recettes fiscales. Enfin, a-t-il mentionné, la Chine entend également appuyer le Gabon dans sa volonté de maintenir la paix et la sécurité dans la sous-région et sur le continent. Tout en soutenant le Gabon dans le cadre de l'Accord de Paris, de la réforme du Conseil de sécurité.

Le ministre des Affaires étrangères a indiqué que chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, devrait se rendre Chine en automne prochain, à l'occasion du sommet Chine/Afrique.



Une phase de l'audience.

tique de l'Afrique.

Un peu plus tôt dans la matinée, le chef de la diplomatie chinoise s'est entretenu avec son homologue gabonais, Noël Nelson Messone. Les deux personnalités ont longuement échangé sur questions d'intérêt commun. Wang Yi a clairement indiqué à son interlocuteur être venu discuter et explorer les voies et moyens de mettre en œuvre la convergence de vues établie entre les deux chefs d'État.

Le ministre chinois des Affaires étrangères s'est, en outre, réjoui de la position adoptée par le Gabon sur la question relative à une seule Chine, ainsi que le soutien apporté à son pays sur les grandes questions internationales. Îl a réaffirmé que la Chine soutient le Gabon dans sa volonté de trouver une voie de développement indépendante, en diversifiant ses partenaires économiques à travers le Plan stratégique Gabon émergent (PSGE). A ce titre, a-t-il souligné,

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les fournisseurs de bouquets numériques informent leur clientèle qu'en application des dispositions de la loi de finances et de la loi n° 019/2016 du 09 août 2016 portant Code de la Communication en République Gabonaise et instituant en son article 168 alinéas 1 et 2 une redevance audiovisuelle et cinématographique (RAC), un prélèvement mensuel de cinq cent (500) francs CFA sera effectué par abonnement à compter du 1er janvier 2018.

La mise en application de cette loi rend obligatoire pour l'ensemble des fournisseurs, la collecte dudit montant auprès de toutes les personnes physiques et morales abonnées aux bouquets de télévision payante et, de ce fait, s'ajoute aux tarifs pratiqués.

Canal + GABON, SAT CON et TNT Africa vous remercient de votre compréhension.